



Location de sejour au ski

Par **Jeje 19**, le **22/01/2013** à **08:04**

Bonjour,

J'ai reservé une location d'appartement sur skihorizon pour les vacances de mars le montant du séjour est de 575€.j'ai effectué ma réservation sur internet tout s'est bien passé, j'ai payé 30% et je devais payé le solde avant le 19/01/2013 n'ayant pas reçu de mail indiquant le montant restant à payer.

J'aimerais savoir si il l'organisme peu anuler la réservation compte tenue qu'après vérification sur leur cite internet la même location est au tarif de 1575€ ?

merci

Par **amajuris**, le **22/01/2013** à **11:09**

bjr,

c'est vous qui avez mal lu ou c'est une erreur sur le site qui a été rectifié ensuite.

cdt